

## Debauchage de personnel par un administrateur

Par fedes, le 24/03/2010 à 21:03

Bonjour, un administrateur d'une association peut-il débaucher un salarié de l'association qu'il administre pour l'embaucher dans une autre association qu'il administre sans risquer d'être attaqué par la première du fait du préjudice subi par le débauchage de ce salarié ?

Par pepelle, le 29/03/2010 à 14:14

**Bonjour** 

Une action en pratique déloyale, par débauchage me paraît risquée. Il faut pour que le débauchage soit reconnu, que PLUSIEURS salariés soient débauchés par la même organisation ...

Par fedes, le 29/03/2010 à 14:37

Bonjour - OK merci pour l'info